

Prix d'éducation médicale 2025

Modalités

Le prix d'éducation médicale de la SCMI a été créé pour soutenir, promouvoir et reconnaître les activités d'éducation médicale en MI/MIG mises de l'avant par les membres et les associés de la SCMI.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Les membres de plein droit en règle de la SCMI autorisés à pratiquer au Canada.
- Les médecins résidents membres de la SCMI inscrits ou acceptés dans un programme de résidence médecine interne ou médecine générale au Canada.

ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

- Les projets en matière de recherche ou d'amélioration de la qualité sont admissibles s'ils se rapportent à l'éducation médicale.
- Les propositions « en voie de réalisation » peuvent être soumises si une proportion substantielle des travaux est achevée.
- Les projets réalisés au cours d'une formation de premier cycle ne sont pas éligibles.
- Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois et que par l'un des auteurs du projet. Les co-candidats ne sont pas acceptés.
- Les bénéficiaires précédents de ce prix peuvent poser leur candidature pour un nouveau projet.

CRITÈRES

Les critères suivants seront pris en considération :

- La qualité de la proposition.
- Pertinence du projet par rapport à la pratique de la MI/MIG au Canada.
- L'impact potentiel ou démontré du projet sur l'enseignant et/ou l'apprenant.
- Les travaux inédits qui se démarquent en matière d'innovation, de leadership et de recherche dans le domaine de l'éducation médicale.

Les projets nouveaux ou en cours qui ne sont pas encore achevés peuvent être éligibles dans le cadre du [Fonds de recherche et d'éducation](#). Un projet ne peut être soumis qu'au Prix d'éducation médicale OU au Fonds d'éducation et de recherche au cours de la même année, et non aux deux.

PRIX

Le lauréat :

- Recevra un certificat de reconnaissance électronique et une bourse de 1 250 \$.
- Recevra une inscription gratuite au Congrès annuel de la SCMI du 15 au 17 octobre 2025 à Halifax (N.-É.).*
- Sera annoncé par les médias sociaux, le site Web de la SCMI, le bulletin électronique et/ou la RCMIG.
- Sera invité à se joindre au Comité de l'éducation de la SCMI.
- Est encouragé à soumettre un manuscrit de son projet à la [Revue canadienne de médecine interne générale](#).

* Aucune valeur monétaire ; applicable uniquement au Congrès annuel 2025. Elle n'est pas transférable. Les frais de voyage, d'hôtel et autres ne sont pas inclus.

APPLICATION

Veuillez envoyer les documents suivants à info@csim.ca :

1. Une lettre de la part du candidat détaillant le projet proposé, incluant par exemple (maximum de 3 pages) :
 - Le nom du demandeur, ses affiliations et ses coordonnées complètes.
 - Objectifs et buts
 - Hypothèse
 - Raisonnement
 - Méthodes
 - Délais d'exécution
 - Évaluation
 - Indicateurs ou justifications des résultats attendus
 - Prochaines étapes
2. Un résumé de l'impact démontré sur l'enseignant et / ou l'apprenant (1-2 paragraphes.)
3. Une annexe décrivant les références, documents d'appui, sites Web, liens multimédias, etc. (jusqu'à une page.)

Les documents doivent être par courriel en format PDF; veuillez envoyer en pièces jointes séparées avec des noms de fichiers descriptifs (p. ex : CV_Jane_Smith.pdf.) Les soumissions sont acceptées en anglais et en français. Toutefois, les soumissions en français doivent également être fournies en anglais.

DATE LIMITE : 15 MAI 2025

Faire parvenir le dossier de candidature par courriel à info@csim.ca

NB : Veuillez communiquer avec le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas un accusé de réception de votre demande dans les 72 heures de l'envoi. Il incombe au candidat de vérifier que sa demande a bel et bien été reçue; la SCMI ne tiendra pas compte des demandes qui lui parviennent après la date limite ou qui sont incomplètes. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.